



## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

### Commission sportive Pv du 10 janvier 2025

**Présents :** Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Yves Sizun

**Absents excusés :** Yvan Cueff, Marc Gilles, Leslie Glever, Alain Quéau

#### 1 – Réserves – Litiges :

##### **Match de D3 groupe L – PLEUVEN FC 2 – QUIMPER ITALIA US 3 du 15 décembre 2024.**

Réserve d'avant match du club de QUIMPER ITALIA US ainsi stipulée : « Je soussigné(e) CHOUJAA MOHAMMED licence n° 9603986079 Capitaine du club AM. ITALIA BRETAGNE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club F.C. PLEUVENNOIS, pour le motif suivant : des joueurs du club F.C. PLEUVENNOIS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain »

Confirmation de la réserve par messagerie officielle du club de QUIMPER ITALIA US le 15 décembre 2024.

La Commission Sportive, après vérification de la feuille de match de D1 E – PLEUVEN FC 1 – MAHALON CONFORT ES 1 du 08 décembre, constatant qu'aucun joueur ayant participé à cette rencontre ne figure sur la feuille de match du 15 décembre, dit tous les joueurs régulièrement qualifiés pour participer à ladite rencontre.

En conséquence, la Commission Sportive, rejette la réserve du club de QUIMPER ITALIA US, homologue le résultat acquis sur le terrain et porte au compte du club de QUIMPER ITALIA US un droit de confirmation de réserves de 30,00 € en application de l'article 94.1 des règlements généraux de la LBF.

- PLEUVEN FC 1	3 points	2 buts
- QUIMPER ITALIA US 3	0 point	1 but

**La présente décision est susceptible d'appel, en 2<sup>ème</sup> instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne.**

#### 2 – Championnat :

##### **Groupe F de D4**

Ce groupe n'étant constitué que de 6 équipes, la Commission Sportive a procédé à l'élaboration du calendrier de la 2<sup>ème</sup> phase qui démarrera le 2 février prochain.



## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

### 3 – Matches remis :

La Commission Sportive rappelle que les matchs remis sont fixés à la 1<sup>ère</sup> date de disponible au calendrier, liste consultable sur le site du District.

### 4 - Forfaits :

**RAPPEL** : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

**(Les clubs doivent prendre contact avec le permanent de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)**

### **Match coupe du District Quimper Ergué Armel Fc 2 – Carhaix Dc 2 du 15 décembre. (rectificatif)**

- Le club de CARHAIX DC n'a avisé le district que le samedi après-midi de son forfait. Les services administratifs du District sont fermés à partir de 12h00 le samedi.
- En cas d'arrêt municipal ou de déclaration de forfait après 12h00 le samedi, les clubs doivent contacter la permanence des arbitres au numéro indiqué sur le site du District qui se charge de prévenir l'arbitre.
- Le courriel adressé le samedi 14 décembre à 16h38 ne pouvait pas être pris en compte.

Par conséquent, la Commission Sportive porte au compte du club de CARHAIX DC les frais de déplacement de l'arbitre et qualifie l'équipe de QUIMPER ERGUE ARMEL FC 2 pour la suite de la compétition.

### 5 – Arrêtés municipaux :

#### **Contrôle des terrains :**

La Commission se réserve le droit de visiter les terrains à la suite d'un arrêté municipal.

Si la Commission juge le terrain praticable, celle-ci pourra reprogrammer le match ultérieurement sur le terrain de l'adversaire.

### 6 – Coupe du Conseil Départemental 2024-2025 :

La Commission Sportive procède au tirage au sort des 11 rencontres du 7<sup>ème</sup> tour en présence des clubs qualifiés. A l'issue de ce tour, il restera 16 équipes pour les 1/8<sup>ème</sup> de finale qui auront lieu le 9 février. En cas de matchs non joués le 26 janvier, ceux-ci seront reprogrammés le 9 février. Le 1/8<sup>ème</sup> de finale de ces équipes se jouera le 16 février.



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

### 7 – Coupe du District 2024-2025 :

En application de l'article 4.5 du règlement de la Coupe du District, la Commission Sportive inverse les rencontres Lanmeur Us 1 – Locmaria Es 1 du 22 décembre 2024 et Plouigneau Us 1 – Plougasnou Et t 1 du 5 janvier 2025, qui se joueront le 26 janvier 2025 :

- Locmaria Es 1 – Lanmeur Us 1
- Plougasnou Et T 1 – Plouigneau Us 1

La Commission Sportive procède au tirage au sort des 13 rencontres du 5<sup>ème</sup> tour en présence des clubs qualifiés.

Les matchs non joués le 26 janvier seront reprogrammés pour le 9 février.

Un tour d'ajustement aura lieu le 9 ou le 16 février.

Le prochain tirage des coupes du Conseil Départemental et du District aura lieu le mardi 28 janvier 2025 à 18h30.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN